

Commune de Crissier
Rapport de la Commission chargée de l'étude du Préavis de la Municipalité
N°35/2021 – 2026
Adhésion au concept VIDIS 20-25 d'adaptation de l'organisation sécuritaire en
matière de défense contre l'incendie et de secours de l'agglomération
Lausannoise

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission chargée de l'étude du préavis municipal **35/2021 - 2026**, s'est réunie le mercredi 11 janvier 2023 à 20h00 à Crissier, un premier temps à la salle de spectacle de Chisaz puis à la salle Sorge au Bâtiment administratif pour délibérer

Ladite commission était composée des membres suivants :

Mme Amanda Bovey, ROLC
M. Michel Blondel, CDC
M. Roberto Francioli, CDC
M. Michel Correvon, RESOC
M. Sinan Uyan, RESOC
M. Patrick Voegelin, SC
M. Werner Eisele, SC (Président Rapporteur)

Présente aussi à la salle de spectacle de Chisaz des Municipaux des communes de Bussigny et Villars St Croix.

La commission tient à relever la qualité du préavis qui lui a été présenté et remercie de leur présence Monsieur Maxime Stern Municipal, Madame Paola Käslin municipale de la commune de Bussigny, Major Stéphane Gauchat commandant du SDIS Sorge et Monsieur Pascal Delessert Inspecteur SCA.

Les présentations étant faites, la parole est donnée à Monsieur Maxime Sterne et Madame Paola Käslin qui nous donnent des explications sur le déroulement de la séance et passe au préambule.

Préambule :

Le préavis a pour objet de proposer au Conseil communal de Crissier d'adhérer au concept VIDIS 20-25 destiné à faire évoluer l'organisation actuelle en matière de défense contre l'incendie et de secours des communes de l'agglomération lausannoise.

Cette démarche coordonnée a pour but de faire face aux défis découlant des évolutions en termes d'urbanisation, de démographie et de disponibilité des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires afin de conserver la capacité d'intervention au plus haut niveau dans le respect des exigences des standards de sécurité cantonaux (art. 2 LSDIS ; RSV 963.15).

La concrétisation du concept VIDIS 20-25 nécessite de modifier le règlement intercommunal du SDIS Sorge sur le service de défense contre l'incendie et de secours du SDIS Sorge

Discussions :

Explication plus approfondie du Major Stéphane Gauchat commandant de SDIS Sorge:

- Le projet VIDIS débuta en 2013.
- L'effectif des sapeurs pompier à SDIS Sorge diminue mais le nombre de pompier avec de bonne qualification a augmenté.
- Le problème principal est le manque d'effectif durant la journée. Pour rappel, le SIDS doit être en mesure d'engager sur l'événement dans les 15 à 18 minutes un chef d'intervention et 4 sapeurs-pompiers. 2 problèmes à cela :
 - Il est de plus en plus difficile pour nos volontaires de pouvoir se libérer rapidement.
 - Le temps de déplacement jusqu'à la caserne pendant les périodes de gros trafic sont trop longs.
- Ce manque d'effectif est identique dans tous les SDIS.
- Pour l'instant seul le SDIS Ouest-Lavaux - Lutry a refusé.
- 3 variantes ont été examinées :
 - **Variante 1 :**
Toutes les interventions seraient sous la responsabilité du SDIS Lausanne-Epalinges et les pompiers volontaires de SDIS Sorge ne seraient là qu'en appui ou pour le rangement. Plus assez attrayant pour beaucoup de volontaire, nous risquerions de tous les perdre.
 - **Variante 2 :**
Des sapeurs-pompiers à plein temps à SDIS Sorge. Un gros coût pour les communes composant ce SDIS.
 - **Variante 3, ce qui nous est proposé :**
SDIS Sorge avec ses pompiers volontaires s'occuperaient de la tranche horaire 18h - 6h30 en semaine, des weekends ainsi que des jours fériés. Durant les heures de bureau 6h30 - 18h la responsabilité serait transmise à la SDIS de Lausanne-Epalinges.
Il sera toujours possible comme cela est le cas déjà aujourd'hui, en cas d'un manque d'effectif durant les périodes où le SDIS Sorge en est responsable de mandater le SDIS Lausanne-Epalinges.

Plusieurs questions concernent la crainte d'une demande de financement supplémentaire du SDIS Lausanne-Epalinges après que nous ayons accepté le VIDIS. Toutes ces craintes ont été levées par les explications de Monsieur Pascal Delessert Inspecteur SCA.

- La nouvelle organisation des SDIS en application du concept VIDIS 20-25 ne provoquera pas de charges supplémentaires pour les SDIS, respectivement pour les communes.

- Les principes de mise à disposition de moyens et de participation financière de l'ECA sont maintenus sans changement.
- Aujourd'hui le SDIS Lausanne-Epalinges est composé d'environ 120 sapeurs-pompiers en 4 sections identiques. Avec cette nouvelle réforme, ils auront plus d'interventions à assumer en journée. Les sections de jours auront quelques sapeurs-pompiers en plus et il y en aura d'autant moins la nuit. Cela leur permettra d'être plus rentables de jour comme de nuit.
- Ne pas accepter le préavis VIDIS, signifierait qu'il nous faudrait certainement à court terme songer à engager du personnel à plein temps. Ce qui pour les communes composant le SDIS Sorge auraient un gros impact financier.
- Dans tous les cas le contrat que nous signerons avec le SDIS de Lausanne-Epalinges aura un délai de résiliation, pas encore défini aujourd'hui.

Vœu :

La Commission n'a aucun vœu à formuler.

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

Compte tenu des éléments invoqués dans ce rapport, c'est à l'unanimité de ses membres, que la Commission chargée d'étudier le préavis 35/2021-2026 vous propose :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 35/2021-2026 tel que proposé par la Municipalité.

Le président rapporteur

Werner EISELE